

Siège Social : 11, Route de Wilaya zone industrielle Oued Smar, Alger  
B.P 354 Dar El Beida, Alger

Tél : 023.92.05.10/11/12/13

Fax : 023 .92. 05. 15



Numéro d'Identifiant Fiscal : 000016001323281



## AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ

La Pharmacie Centrale des Hôpitaux (PCH), sous tutelle du Ministère de la Santé, informe les soumissionnaires qui ont participé à l'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 08/2021 PORTANT « FOURNITURE DE MOYENS DE PROTECTION CONTRE LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS (COVID-19) », paru sur les quotidiens nationaux ELMOUDJAHID & EL CHAAB et le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP a) en date du 25 Juillet 2021, que la procédure d'évaluation des offres, faite conformément aux critères fixés dans le cahier des charges, a abouti aux résultats suivants :

CODE	LOT N°	DESIGNATION	SOUSSIONNAIRE	QUALITE DES MOYENES DE PROTECTION	NOTE QUALITÉ DES MOYENS DE PROTECTION	DÉLAI DE LIVRAISON	NOTE DÉLAI DE LIVRAISON	DURÉE DE VIE DES PRODUITS	NOTE DUREE DE VIE DES PRODUITS	NOTE TECHNIQUE	PRIX	MONNAIE	NOTE FINANCIERE	NOTE GLOBALE
28729	1	Masque à 3 Plis à usage Médical	SARL REMAZ	Bonne Qualité	12	20	25	36	15	52	8,5	DZD	40	92
9389	2	Masque de Protection Respiratoire Type FFP2	SARL LYN PANSEMENTS	Bonne Qualité	12	1	25	36	15	52	34	DZD	40	92
45283	3	Blouse à Usage Unique	SARL REMAZ	Bonne Qualité	12	20	25	60	15	52	189	DZD	40	92
45173	4	Surblouse	SARL REMAZ	Bonne Qualité	12	20	25	60	15	52	174	DZD	40	92
100602	5	Charlotte élastique	SARL REMAZ	Bonne Qualité	12	20	25	60	15	52	5,9	DZD	40	92
41129	6	Sur chaussure	SARL REMAZ	Bonne Qualité	12	20	25	60	15	52	9	DZD	40	92
11260	7	Désinfectant gel hydro-alcoolique	NOSOCLEAN	Bonne Qualité	12	7	25	48	15	52	389	DZD	40	92

N.B :L'Attribution provisoire a été établie, conformément aux dispositions du cahier des charges AONO 08/2021.

-Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leur candidatures ,offres techniques et financières, sont invités à se rapprocher du Bureau des marchés de la Pharmacie Centrale des Hôpitaux ,au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, pour leur communiquer les résultats ,par écrit.

-Le soumissionnaire qui conteste l'attribution provisoire du marché peut introduire un recours dans les délais de dix (10) jours, à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP)ou dans la presse nationale ,auprès de la Commission Sectorielles, des marchés du Ministère de la Santé .Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.